

6 décembre 2018 Élection CAP des adjoints administratifs

● FEDERATION ● SYNDICALE ● UNITAIRE ●

**AVEC LA FSU, A LA CAP COMME AU QUOTIDIEN,
DÉFENDEZ-VOUS, DÉFENDEZ LE SERVICE PUBLIC !**

Cette élection intervient au moment où est **remis en cause le rôle des Commissions administratives paritaires**, dans les projets Action Publique 2022. Pourtant le droit des fonctionnaires à être représentés au moment de l'examen des décisions individuelles sur leur carrière, est un droit constitutionnel, repris dans le Statut général.

Les réformes propres à notre ministère ont largement touché les conditions de travail dans tous les services. Elles se cumulent avec les suppressions de postes (encore 233 annoncées pour 2019).

Les adjoint.es administratifs se retrouvent coincés entre l'augmentation de leur charge de travail, la dévalorisation des tâches qui leur sont confiées ou à l'inverse des demandes nouvelles qui les dépassent.

Les nouvelles annonces de quasi-suppression des CHSCT, de systématisation des recrutements hors statut, d'une rémunération au mérite, d'un management en mode « privé » n'auront que des effets néfastes.



La FSU a été de tous les combats de défense des agents et de protection des salariés, contre le « Ministère fort », contre la Loi El Khomri, les ordonnances Macron, la fusion des régions et maintenant Action Publique 2022.

Elle vous défendra à la CAP des adjoints administratifs, comme au quotidien, face à l'arbitraire de l'administration et aux projets destructeurs.

Nos revendications concernant les adjoints administratifs :

- Arrêt des suppressions de postes et demande d'ouvertures de postes
- Traitement minimum de 1750 €, montant que revendique la FSU pour le SMIC, intégration des primes dans le salaire, arrêts des attributions inégalitaires du RIFSEEP divisant les agents et sources de conflits
- Carrière linéaire sur un seul grade. En attendant, un véritable déroulement de carrière avec : un déroulement indiciaire plus rapide, au moins une promotion dans la carrière, augmentation des ratios de promovables (25% comme en 2017), une réduction du nombre de grades dans la continuité du passage de 4 à 3 grades avec le PPCR.
- Plan massif de transformation d'emplois de C en B avec un accès significatif à en B des agents de plus de 55 ans.
- Reconnaissance statutaire et indiciaire des catégories C assumant les fonctions de B.
- Évaluation de la mise en place de la nouvelle fonction d'assistant.es de contrôle.
- Égalité de traitement femmes/hommes notamment pour l'avancement et les primes.
- Égalité de traitement/diversité, elle doit être appliquée à Mayotte où nous en sommes loin. voir au verso
- Développement des plans de formations.
- lutter contre la précarité des agents de catégorie C, les plus faiblement rémunérés notamment par des mesures d'actions sociales facilitant l'accès au logement.

Le 6 décembre 2018, Pourquoi voter pour la FSU?

- Dans un contexte où les conditions de travail sont rendues difficiles à cause de l'empilement des réformes (postes supprimés, temps de déplacement augmentés, éloignement des appuis, obtention difficile du télétravail) ;
- La FSU mène de front analyse lucide et sans concession des projets gouvernementaux, patronaux et ministériels, action contre les projets régressifs pour les agents et les salariés et capacité à avancer des contre-propositions ;
- Soutien aux agents, recherche de l'unité d'action intersyndicale sont les facettes de l'activité syndicale de la FSU que nous voulons mener avec vous et avec votre soutien, en réponse aux attaques contre les missions du service public et ses agents.



QUE FERA LE SNUTEFE FSU EN CAP ?

DES CRITERES OBJECTIFS, STRUCTURANTS ET LISIBLES

Nous sommes résolument opposés au clientélisme, **et pour l'application, collectivement maîtrisée, des critères les plus objectifs possibles, que nous nous attachons à mettre en œuvre tant que les CAP conserveront leurs compétences :**

- **Pour les promotions**, c'est d'abord l'ancienneté dans le grade, puis le corps et aussi, si nécessaire, l'ancienneté dans le service, qui doit primer. Nous tenons compte aussi de l'expérience professionnelle et de l'âge, avec une priorité, le cas échéant, aux victimes d'injustices antérieures, particulièrement si elles reposent sur des discriminations. Enfin, nous sommes vigilants quant au respect de l'égalité professionnelle, sur laquelle le Ministère a engagé sa signature. En bref, opposer à l'arbitraire l'objectivité et la transparence.
- **Pour les mutations**, c'est d'abord l'ancienneté dans la demande et le rapprochement familial (conjoint et enfant), puis, à situation égale, l'ancienneté dans le grade et le corps. Hors ce cadre, il peut arriver que des situations humainement difficiles nous conduisent à soutenir des demandes de mutation, quelle que soit l'ancienneté du candidat.

Face à l'opacité grandissante de l'administration, nous défendons systématiquement nos critères syndicaux dans le souci des garanties statutaires nécessaires à la défense du service public, ce qui amène les élus à proposer d'autres noms et à faire lire les dossiers, le cas échéant. Enfin, nous veillons toujours à faire le lien entre les intérêts individuels et les intérêts collectifs des agents.

Vous trouvez, dans nos comptes-rendus, disponibles peu après la commission, la trace de ces interventions, ainsi que les positions de l'administration et des différents élus.

UNE PREPARATION COLLECTIVE DE LA CAP

Les élus de la FSU, issus des différents grades, préparent collectivement leur intervention et s'appuient sur les remontées des sections syndicales et des agents. En effet, seule une telle préparation permet une large connaissance des services et de la situation des agents, par la mise en commun des informations et un cadre collectivement maîtrisé pour des positions précises, tenues jusqu'au bout, à chacune des CAP.

Mayotte, loin de l'égalité de traitement !

Le choix très majoritaire de devenir un Département, s'est fait au prix d'un déclassement pour tous les agents de l'île. Sans distinction d'ancienneté, de cadre d'emploi d'indice ou de rémunération, qu'ils aient 5 ou 30 ans d'ancienneté tous ont été reclassés en bas de la grille indiciaire d'adjoint, au salaire minimum. Alors que beaucoup vont partir à la retraite **l'égalité des droits avec les métropolitains doit leur être appliquée par la reprise de leur ancienneté.**

Représenter les intérêts individuels et collectifs des agents en CAP nécessite la capacité d'analyse d'un syndicat aux positionnements clairs.

C'est pourquoi nous vous appelons à voter pour la liste FSU.

GRADE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

1. DJELLOULI Aïcha UD Paris
2. ERTZSCHEID Annie UD Indre et Loire
3. LEHMANN Carole UD Seine-Saint-Denis
4. SEIGNEURET Pascale UD de la Loire
5. LAGARDE Mireille UD du Tarn
6. ROCAGEL Vincent UD Hauts de seine

GRADE ADJOINT ADMINISTRATIF

1. ZOUBERT Sitti DIECCTE Mayotte
2. TAVANDAY Moinaidi DIECCTE Mayotte
3. YOUSOUFFOU Karima DIECCTE Mayotte
4. COMBO Tissianti DIECCTE Mayotte

Élections professionnelles 2018

Je choisis mes élu-es
JE VOTE FSU



SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

240 000 BRAS EN MOINS DANS LA FONCTION PUBLIQUE.

Ça va être plus difficile de donner la main...



Retrouvez toutes nos positions et publications sur notre site internet <http://www.snutefjsu.fr/tefe>